



DOSSIER DE PRESSE

CONCERTATION CITOYENNE SUR LA VACCINATION

RENCONTRE PUBLIQUE DU 30 NOVEMBRE 2016

Présentation du rapport de conclusions
du comité d'orientation

Contact presse

Secrétariat général du comité d'orientation :
01 41 79 69 61 – presse@concertation-vaccination.fr

SOMMAIRE

Composition du comité d'orientation

Lettre de mission

Introduction

Axe 1 - Trouver des réponses à l'exigence de transparence des citoyens

Proposition 1 La transparence des experts

Proposition 2 L'accès aux données

Axe 2 - S'engager dans un effort d'information et de communication

Proposition 3 L'information

Proposition 4 La place de l'école

Proposition 5 La communication

Axe 3 - Simplifier le parcours vaccinal

Proposition 6 L'accessibilité

Proposition 7 Le suivi des vaccinations et le carnet électronique

Proposition 8 La disponibilité des vaccins

Axe 4 - Compléter la formation des professionnels de santé

Proposition 9 La formation des professionnels de santé

Axe 5 - Accompagner les questionnements de la société avec la recherche

Proposition 10 La recherche sur la vaccination, de la biologie aux sciences humaines et sociales

Axe 6 - Élargir à titre temporaire et sous certaines conditions le caractère obligatoire de la vaccination

Proposition 11 La vaccination des enfants et les conditions associées

Proposition 12 Le vaccin contre les papillomavirus (HPV)

Proposition 13 La vaccination des professionnels de santé

Conclusion

Alain FISCHER (Président) – Médecin, professeur d’immunologie pédiatrique et titulaire de la chaire de Médecine expérimentale au Collège de France

Claude RAMBAUD (Vice-Présidente) – Co-présidente du Collectif Inter-associatif Sur la Santé (CISS)

Anne FAGOT-LARGEAULT (Déontologue) – Philosophe et psychiatre, professeur émérite au Collège de France

Jean-Louis BENSOUSSAN – Médecin généraliste, membre du Collège de la médecine générale

Nicolas BRUN – Chargé de mission Santé, Union nationale des associations familiales (UNAF)

Bernadette DEVICTOR – Présidente de la Conférence nationale de santé

Pascale DURAND – Chargée de mission, Fédération des Conseils de Parents d’Élèves

Hélène FITZGERALD – Médecin, Fédération des parents d’élèves de l’enseignement public

Mélanie HEARD – Déléguée générale de l’Institut pour la démocratie en santé

Clémentine LEQUILLERIER – Maître de conférences, Institut droit et santé, université Paris-Descartes

Thierry MAY – Médecin, chef du service de Maladies infectieuses et tropicales au CHU de Nancy

Anne-Marie MOULIN – Médecin, directeur de recherche émérite au CNRS

Patrick PERETTI-WATEL – Sociologue, Directeur de recherche, Inserm

Geneviève RICHARD – Médecin de santé publique

Claire-Anne SIEGRIST – Pédiatre, Professeur de vaccinologie et de pédiatrie à l’Université de Genève

Patrick ZYLBERMAN – Professeur des universités (EHESP, HCSP)



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

La Ministre
Cab MT/FA/VMG/D-16-001879

Paris, le - 3 FEV. 2016

Monsieur le Professeur,

La vaccination est l'un des acquis fondamentaux en matière de santé. Depuis plusieurs années, il est observé une baisse de la vaccination. Ce constat n'est pas spécifique à la France ; il est partagé par l'ensemble des pays européens et est régulièrement souligné par l'Organisation mondiale de la santé.

La vaccination est victime de son propre succès : la nécessité de se faire vacciner est de moins en moins comprise par la population, qui n'a plus la mémoire des maladies infectieuses que les vaccins préviennent.

Une défiance à l'encontre de la vaccination, s'appuyant notamment sur l'idée d'une « immunisation naturelle » envers les maladies infectieuses et sur les peurs d'effets nocifs se développe aujourd'hui, renforcée par certains mouvements anti-vaccinaux.

Le rétablissement de la confiance dans la vaccination est un enjeu majeur.

Le rapport sur la politique vaccinale que m'a remis Mme Sandrine Hurel le 12 janvier propose plusieurs pistes susceptibles de restaurer cette confiance. Tenant compte de ces propositions, j'ai annoncé un plan d'action pour la rénovation de la politique vaccinale et plus particulièrement la tenue d'une grande concertation citoyenne tout au long de cette année.

Je vous remercie d'avoir accepté la présidence du comité d'orientation indépendant responsable de l'organisation de cette concertation et de la formalisation des conclusions qui en seront issues.

Professeur Alain Fischer
Collège de France
11 place Marcelin-Berthelot
75231 Paris Cedex 05

.../...

14, AVENUE DUQUESNE – 75350 PARIS SP
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00


Vous serez ainsi plus particulièrement responsable de :

- mettre en place le comité d'orientation, composé de personnalités indépendantes aux compétences pluridisciplinaires (février 2016) ;
- mettre en place un site dédié et une plateforme internet sécurisée ouverte aux usagers et aux professionnels, afin de recueillir et classer les questions adressées aux pouvoirs publics (mars à juin 2016) ;
- sélectionner les différents jurys participant à la concertation citoyenne ;
- formuler les questions à mettre en débat public en s'appuyant sur le rapport de la mission confiée à Mme Hurel et la plateforme internet de contributions publiques (mars 2016) ;
- définir et organiser le travail des jurys (mai à septembre 2016) :
 - o jury de citoyens ;
 - o jury de professionnels de santé « naïfs » ;
 - o jury d'experts scientifiques.
- préparer la réunion publique permettant de mettre en débat public les avis des jurys en réponse aux questions retenues, que vous aurez synthétisés ;
- organiser et animer la réunion publique de clôture, ouverte à tous (octobre 2016) ;
- rédiger le rapport final de conclusions, que vous me remettrez (décembre 2016).

Pour mener à bien cette mission, vous bénéficierez du soutien de l'Agence nationale de santé publique qui vous apportera l'appui organisationnel et logistique nécessaire.

Avec une nouvelle fois mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de ma sincère considération.

Bien cordialement,



Marisol TOURAINE

Introduction

La vaccination est, à côté de l'hygiène publique, un pilier historique de l'action de santé publique contre les maladies infectieuses. Ainsi, le jury de citoyens évoque *«un droit à la prévention individuelle, mais aussi un devoir de prévention collective.»* Pourtant, des interrogations et une certaine défiance à l'égard de la vaccination se sont fait jour dans la population française au cours des trois dernières décennies. Si la France n'est pas la seule victime de cette relative désaffection vis-à-vis des vaccins, elle est particulièrement touchée.

Pour tenter d'y répondre, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a confié à un comité d'orientation indépendant et pluridisciplinaire la mission de conduire une concertation citoyenne sur la vaccination. Pour susciter une parole citoyenne mixte et nourrir sa réflexion, ce comité a structuré la démarche tout au long de l'année 2016 en quatre étapes :

- 1. en avril, commande de deux enquêtes d'opinion qualitatives**, afin de disposer d'une image actuelle et objective des perceptions, attentes et réticences de la population et des professionnels de santé ;
- 2. de juin à novembre, organisation de 29 auditions** d'acteurs ayant une diversité de points de vue : citoyens, associations de patients et d'usagers, professionnels de santé, journalistes, sociétés savantes, industriels, institutions ;
- 3. de juillet à septembre, mise en place de deux jurys** - un de citoyens, un de professionnels de santé non spécialistes de la vaccination – mandatés par le comité pour débattre, s'informer, auditionner les acteurs de leur choix (15 auditions) et produire chacun un avis argumenté. Ces avis ont fait l'objet d'un échange avec le comité lors d'une réunion de restitution le 14 octobre 2016.
- 4. du 14 septembre au 14 octobre, ouverture d'un espace participatif en ligne** qui a recueilli 10 435 contributions d'internautes, qui ont été lues et analysées par le comité.

En se fondant sur les résultats de la concertation citoyenne, le comité émet des propositions dans un rapport, disponible à partir du 30 novembre 2016 sur concertation-vaccination.fr, pour rétablir la confiance des citoyens à l'égard de la vaccination et améliorer la couverture vaccinale.

Axe 1 - Trouver des réponses à l'exigence de transparence des citoyens

LA TRANSPARENCE DES EXPERTS

Cette transparence concerne essentiellement la déclaration des liens d'intérêts visant toute personne intervenant, à un titre ou un autre, dans le processus de mise sur le marché des vaccins comme dans les débats et décisions concernant la politique vaccinale et les vaccins. Les déclarations publiques d'intérêts doivent être plus facilement accessibles aux professionnels de santé et aux citoyens. Ce point a été souligné par les jurys et par de nombreuses contributions sur l'espace participatif. **Le comité d'orientation propose donc de promouvoir une réelle pédagogie de la transparence auprès des principaux acteurs concernés, en particulier les professionnels de santé, élus, chercheurs, administratifs et associatifs.**

L'ACCÈS AUX DONNÉES

La recherche de la transparence implique également la diffusion d'informations scientifiques sur la vaccination, pour permettre aux citoyens qui le souhaitent de mieux comprendre les conditions dans lesquelles elles ont été obtenues, d'en identifier les commanditaires et les financeurs et de connaître la liste des scientifiques impliqués.

La transparence pourrait progresser sur des points précis, tels que les événements secondaires et les effets indésirables. La recherche d'une plus grande exhaustivité du recensement des effets est un élément de nature à renforcer la confiance. Dans cette même perspective, **le comité propose que l'accès aux données brutes des essais cliniques soit facilité.**

Cette nécessaire transparence pourrait s'accompagner d'efforts de pédagogie vers le grand public, afin d'éviter des interprétations erronées susceptibles d'alimenter à tort la défiance envers les vaccins. Aussi, **le comité propose que l'accès aux données soit accompagné d'une communication en permettant de faciliter leur compréhension.**

Axe 2 - S'engager dans un effort d'information et de communication

L'INFORMATION

Il est impératif qu'un site internet référent unique, regroupant l'ensemble des informations et savoirs sur la vaccination et doté d'un espace participatif, soit mis en place par les pouvoirs publics. Les résultats des étapes de la concertation citoyenne soulignent ce point. Ce site devrait être accessible et s'adresser au grand public comme aux professionnels de santé. Il réunirait les principaux acteurs impliqués pour rassembler et rendre accessible l'ensemble des informations disponibles sur les vaccins et la politique vaccinale.

Le site internet devrait pouvoir répondre en temps réel à des questions d'actualité et proposer des espaces d'échange et de dialogue avec les internautes. Il serait ainsi à l'écoute des citoyens. Il offrirait également une capacité de réaction fondée sur une argumentation scientifique validée en cas d'informations erronées largement diffusées. Il devrait enfin permettre la déclaration des événements secondaires et effets indésirables possibles, le suivi de leur analyse et la réponse à la déclaration.

Le comité souligne l'importance de la communication autour de la déclaration des effets indésirables. Celle-ci pourrait se faire, tant en direction des professionnels de santé que du public et de façon régulière. **Le comité propose que le site vaccination-info-service, récemment mis à la disposition des internautes par Santé publique France, puisse constituer la base d'un site plus complet accessible d'une part au grand public. d'autre part aux professionnels de santé.**

LA PLACE DE L'ÉCOLE

La mise en place du parcours éducatif de santé a pour objectif de renforcer la promotion de la santé, levier essentiel pour améliorer le bien-être, favoriser les apprentissages et réduire les inégalités. Le comité souhaite que le principe de la vaccination soit intégré dans ce parcours.

Aussi, **le comité d'orientation propose notamment que la journée de formation citoyenne offre une occasion d'évaluer l'état de vaccination des sujets et de leur apporter des explications sur le calendrier vaccinal**, comme cela est fait dans certaines régions.

Le comité d'orientation conseille de recourir davantage à l'école comme lieu de vaccination. La difficulté pratique réside dans le manque de médecins et infirmières scolaires pour assurer cette tâche. Il convient donc d'examiner la possibilité de confier la vaccination aussi à des personnels extérieurs à l'établissement (unités mobiles, personnels de PMI, des centres de vaccination, infirmiers et médecins libéraux, etc..).

LA COMMUNICATION

Réaffirmer les bénéfices des politiques vaccinales pour la santé des populations, pour soi et pour les autres, c'est aussi rétablir un discours susceptible d'être entendu, fondé sur des arguments probants, de portée nationale et qui visent l'intérêt commun. Des actions spécifiques visant à contrer les rumeurs et à informer les usagers via les réseaux sociaux devraient être amplifiées. C'est la raison pour laquelle **le comité propose la mise en œuvre d'une communication à grande échelle.** Cette démarche contribuerait à montrer l'engagement des pouvoirs publics, qui doivent réinvestir le discours sur la vaccination, aujourd'hui essentiellement laissé aux opposants.

Aussi, **le comité d'orientation propose que la vaccination fasse l'objet d'un statut de grande cause nationale.**

Enfin, le comité propose de supprimer les exemptions accordées aux entreprises du médicament, les autorisant à promouvoir auprès du grand public certains vaccins.

Axe 3 - Simplifier le parcours vaccinal

L'ACCESSIBILITÉ

Faciliter le parcours vaccinal

La mesure consistant à autoriser les pharmaciens à injecter les vaccins contre la grippe saisonnière est saluée par les jurys et le comité d'orientation souhaite la retenir tout en l'encadrant. **Le comité recommande que cette mesure soit mise en place sur la base du volontariat des pharmaciens**, en encadrant la pratique et les vaccinations qui peuvent être ainsi réalisées et en prévoyant la transmission des informations relatives aux vaccinations réalisées auprès du médecin traitant.

Il convient par ailleurs de faciliter la pratique de la vaccination dans tous les lieux de prévention, de soins ou d'hébergement et l'intervention des professionnels de santé dont les sages-femmes et les infirmiers. Sur ce point précis, les propositions du rapport pourraient entrer dans des programmes régionaux et territoriaux de santé visant une meilleure accessibilité à la vaccination.

Valoriser l'acte de vaccination dans la pratique médicale

Dans le cadre de la négociation conventionnelle, la rémunération des médecins libéraux sur objectifs de santé publique (ROSP) intègre un objectif vaccinal concernant la vaccination des personnes âgées. Pour le comité, l'ajout d'un objectif vaccinal pédiatrique va dans le bon sens de l'incitation à la pratique de la vaccination.

Réduire l'appréhension des familles par la prévention de la douleur post injection

Les inquiétudes des parents face à la douleur de leur enfant peuvent contribuer à leurs réticences. Cela a été évoqué dans les enquêtes d'opinions et les jurys. En conséquence, la douleur due à l'injection vaccinale pourrait être davantage prévenue. Le comité d'orientation souhaite rappeler qu'il s'agit d'un acte simple : la pose d'un patch ou d'une crème antidouleur, préalable à l'injection, au point d'injection.

LE SUIVI DES VACCINATIONS ET LE CARNET DE VACCINATION ÉLECTRONIQUE

Un des freins à la vaccination est la méconnaissance par chacun de son propre état vaccinal et la méconnaissance du calendrier vaccinal. Selon les deux jurys, la recommandation principale en la matière est de permettre au patient de devenir acteur de sa santé, en lui donnant accès aux informations nécessaires sur son statut vaccinal.

Le comité d'orientation propose la mise en place rapide d'un carnet de vaccination électronique, qui permettrait un suivi fiable de la vaccination de chacun. Ce carnet, pour prendre toute son efficacité, pourrait être inclus dans un système global de gestion de l'information et pouvoir être partagé entre soignés et professionnels de santé concernés. La généralisation de l'utilisation du carnet permettrait de servir de base à la création d'un registre de vaccination, composante indispensable du système d'information et intégrant un recueil exhaustif de l'activité de vaccination nationale en temps réel.

LA DISPONIBILITÉ DES VACCINS

Les ruptures d'approvisionnement de vaccins ont contribué à remettre en cause la confiance de la population vis-à-vis de la vaccination. Leurs causes sont multiples et des stratégies doivent être mises en œuvre pour réduire les risques et les conséquences de ces ruptures. Elles concernent :

- les modalités de la politique d'achat incorporant un volume minimal de doses à fournir avec pénalité en cas d'approvisionnement insuffisant ;
- la constitution de stocks de sécurité pour certains vaccins ;
- la mise en place d'une politique nationale d'achats centralisés ;
- un renforcement de la communication en cas de difficulté d'approvisionnement via un site de référence ;
- une gestion de l'état des lieux des stocks de vaccins disponibles en s'appuyant notamment sur le système d'information mis en place par l'Ordre des pharmaciens et en lien avec les industriels concernés ;
- la rédaction de recommandations à appliquer en cas de pénurie.

Axe 4 - Compléter la formation des professionnels de santé

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Les deux jurys et les enquêtes d'opinion ont confirmé que les professionnels de santé et particulièrement les médecins généralistes sont en première ligne pour informer leurs patients et susciter leur adhésion.

Le comité d'orientation recommande de renforcer le temps d'enseignement sur la vaccination au cours de la formation initiale des étudiants en médecine, en créant une unité d'enseignement spécifique qui comporterait une formation à l'entretien motivationnel. Ce temps d'enseignement sera aussi renforcé pour **les étudiants en pharmacie, les étudiants sages-femmes et les étudiants infirmiers**. Il devrait s'inscrire dans le cadre de la promotion des actions de prévention en santé.

Au sein des programmes de formation continue, **le comité recommande d'inscrire la vaccination comme thème prioritaire pour tous les professionnels de santé impliqués dans la décision et la pratique de l'acte vaccinal** et de s'en donner les moyens à travers le développement professionnel continu (DPC).

Une attention particulière devrait être portée à la formation des médecins spécialistes concernant les règles de vaccination des personnes immunodéprimées. Au cours de ces formations seraient étudiées les bases immunologiques et épidémiologiques de la vaccination, les programmes de vaccination, les bénéfices individuels et collectifs, les effets indésirables et la communication avec les patients et leur entourage.

Axe 5 - Accompagner les questionnements de la société avec la recherche

La vaccination représente une stratégie majeure de prévention des maladies infectieuses. La recherche y est très active, en témoigne la mise au point récente de nouveaux vaccins contre le méningocoque B ou la dengue. Cependant de nombreuses questions restent en suspens et nombre de maladies infectieuses échappent encore à la vaccination alors que l'on voudrait voir encore s'améliorer la sécurité d'emploi des vaccins existants. Il peut s'agir de recherche fondamentale (mécanisme des réponses immunitaires aux différents agents infectieux), appliquée (mise au point des vaccins et de leurs composés), académique ou industrielle.

Face à ce constat, le comité propose la poursuite et l'amplification de la recherche concernant :

1. Le développement de nouveaux vaccins à l'égard de pathologies infectieuses sévères comme les infections nosocomiales par bactéries antibiorésistantes, l'infection par HIV,... ;
2. l'identification de nouvelles molécules adjuvantes;
3. l'optimisation de la vaccination des personnes atteintes de maladies chroniques et immunodéprimées ;
4. les voies d'administration (intradermique ou par patch notamment) ;
5. une meilleure compréhension des facteurs individuels (génétiques) qui influencent son efficacité ;
6. le développement des outils de la pharmacovigilance nécessaires à la détection des possibles événements indésirables rares ;
7. la recherche en sciences humaines et sociale. Celle-ci comprend l'analyse des perceptions sociétales de la vaccination mais aussi l'examen des politiques publiques et des stratégies industrielles, l'évolution des idées médicales. Ces travaux doivent être encouragés en favorisant les approches pluridisciplinaires. et intégratives (associant les sciences humaines et sociales) ainsi que les comparaisons internationales dans le domaine des politiques de santé publiques.

Axe 6 - Élargir à titre temporaire et sous certaines conditions le caractère obligatoire de la vaccination

LA VACCINATION DES ENFANTS ET LES CONDITIONS ASSOCIÉES

Le comité d'orientation recommande un élargissement temporaire de l'obligation vaccinale avec clause d'exemption, jusqu'à ce que les conditions soient réunies, à terme, pour une levée de l'obligation. Cette solution apparaît comme le meilleur compromis entre les impératifs de santé publique et l'acceptabilité par la population. Quatre conditions sont indispensables à sa mise en œuvre :

- 1. La prise en charge intégrale de l'achat des vaccins par les régimes obligatoires de l'assurance maladie devrait être assurée,** comme indiqué avec insistance par les jurys, afin qu'une décision aussi importante dans le domaine de la santé publique soit comprise et acceptée. Cette mesure ne peut être considérée à elle seule comme suffisante pour augmenter la couverture vaccinale, mais elle constituerait un signal fort de la volonté des autorités de promouvoir la prévention vaccinale et, plus largement, la santé publique.
- 2. Le statut obligatoire de certains vaccins impose un régime d'indemnisation des effets indésirables.** Les modalités actuelles, c'est-à-dire la prise en charge au nom de la solidarité publique par l'ONIAM, paraissent adaptées au système proposé.
- 3. Cette politique implique de s'assurer de la disponibilité des vaccins concernés.**
- 4. La mise en œuvre de programmes d'intervention devrait être adaptée** dans chacune des régions et chacun des territoires de santé.

LE VACCIN CONTRE LES PAPILLOMAVIRUS (HPV)

Le vaccin contre HPV est préconisé en France chez les jeunes filles comme moyen de prévention du cancer du col de l'utérus. Son efficacité a été démontrée. Le recours à un vaccin protecteur contre un grand nombre de souches de HPV constitue un progrès très significatif. La balance bénéfice/risque est excellente.

Pourtant, le taux de vaccination en France diminue et n'est plus que de 14%. Il s'agit là d'un échec d'une mesure de prévention. Les causes de cet échec s'inscrivent dans le contexte de défiance à l'égard des vaccins auxquelles s'ajoute un coût élevé. **Le comité suggère que le futur comité technique des vaccinations de la HAS réexamine les indications (extension aux jeunes garçons).**

LA VACCINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Les professionnels de santé sont un exemple pour la population. Leur exemplarité en matière de vaccination est un point souligné par les deux jurys et le comité d'orientation. **Le comité propose le maintien de l'obligation vaccinale pour le vaccin contre l'hépatite B, l'ajout, pour les personnels de santé non immunisés, d'une obligation vaccinale contre la rougeole, immédiate ou en cas de résurgence épidémique, et une recommandation forte de vaccination contre la grippe, la coqueluche et la varicelle.**

Il est de plus proposé de mettre en place au sein des établissements de santé un indicateur des taux des vaccinations des professionnels, ce qui permettrait un suivi de l'efficacité des campagnes de sensibilisation nécessaires.

Conclusion

Les jurys et les experts sont unanimes à souligner l'importance de la vaccination comme outil de prévention des maladies infectieuses, dont les fruits de la recherche doivent en étendre à l'avenir le champ d'application. Pourtant, une défiance se développe et se traduit par une insuffisance de mise en œuvre de certaines vaccinations.

Le comité se fait le porte-parole de la concertation citoyenne et des experts consultés pour indiquer la nécessité impérieuse d'une relance de la politique de santé publique en matière de vaccination. Elle implique, dans la durée, la mobilisation des pouvoirs publics et, plus généralement de ses acteurs -les médecins généralistes et les pédiatres en premier lieu-, sans oublier les associations de citoyens et de patients concernées.

Les recommandations forment un tout, destiné à rétablir la confiance et augmenter la couverture vaccinale à tous les âges de la vie. Transparence de l'information et des experts impliqués, organisation et diffusion indépendante d'informations validées, formation des professionnels, éducation de la population dès l'école, campagnes de communication fortes et à grande échelle, facilitation de la pratique de l'acte vaccinal (qui vaccine et où), suivi de la vaccination à travers un carnet électronique, amélioration de la mise à disposition des vaccins et développement de l'effort de recherche sont autant d'actions susceptibles de contribuer à mieux faire percevoir à la population et aux professionnels de santé l'importance tant à titre individuel que collectif de la vaccination. L'accent doit être mis notamment sur la protection par l'ensemble de la collectivité des personnes les plus vulnérables : nourrissons, patients atteints de maladies chroniques, personnes âgées et personnes en situation de précarité.

A terme, grâce à l'ensemble des actions citées plus haut et à leur impact sur l'adhésion de la population et des professionnels de santé, il devrait être possible de lever le statut obligatoire et de fonder la vaccination sur la compréhension de son intérêt par tous tant à titre individuel que collectif. Cela impose des évaluations régulières des perceptions de la vaccination dans la population et chez les professionnels. Dans cette attente, le comité recommande l'élargissement temporaire des obligations vaccinales de l'enfant avec une possibilité d'invoquer une clause d'exemption. La prise en charge intégrale du coût d'achat des vaccins par les régimes obligatoires de l'assurance maladie que nous préconisons, selon la forte recommandation des jurys, représenterait un signal fort donné par les pouvoirs publics d'une remobilisation en faveur de la vaccination.

Enfin, le comité propose que soit mis en œuvre un suivi d'application régulier de la nouvelle politique vaccinale.

**Rapport disponible sur
concertation-vaccination.fr**

Contact presse

Secrétariat général du comité d'orientation
01 41 79 69 61 – presse@concertation-vaccination.fr